

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 30 SEP. 2024
- publication le : 30 SEP. 2024

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 09h00 / Fin : 10h00
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	10/09/2024
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	10/09/2024
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Myriam PARIS – Bertrand BURGER – Franck FAVRE – Lucien MULLER – Gérard HUG – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	4	Lucien MULLER, procuration de Éric STRAUMANN – Gérard HUG, procuration de Claude BRENDER – Jean-Laurent KISTLER, procuration de Yann QUIQUANDON – Hervé KRIEGER, procuration de Nicolas BRUTIN
Absents non représentés	4	Céline KERN-BORNI – Odile UHLRICH-MALLET – Christian ZIMMERMANN – Lionel ROUILLO

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

